



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira  
à la Salle des Associations en séance ordinaire le :

**Lundi 15 MAI 2023 à 20h00**

**A LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- DCM N°2023 -47 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 AVRIL 2023
- 3- DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS
- 4- DELIBERATIONS
  - 4-1)DCM 2023 - 48 : REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE
  - 4-2)DCM 2023 - 49 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE
  - 4-3)DCM 2023 - 50 : BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 1 – DEPENSES INVESTISSEMENT
- 5- QUESTIONS DIVERSES A AJOUTER
- 6- RAPPEL DES DATES DES PROCHAINES REUNIONS



**PROCES VERBAL  
A LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15/05/2023**

Convocation

Date de la convocation : 11/05/2023

Date de l'affichage convocation : 11/05/2023

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre total votants : 0

L'an deux mil vingt-trois le 15 mai 2023, le Conseil Municipal de la commune de SONZAY, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 mai 2023, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, en session ordinaire du mois de MAI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERNEAU, Maire.

**Etaient présents :**

Nom prénom		
<b>ARRAULT Frédéric</b>	Conseiller Municipal	Présent
<b>BOILEAU Agnès</b>	Conseillère Municipale	Présente
<b>CARIS Rozenn</b>	Conseillère Municipale	Présente
<b>GAYEN Alexandre</b>	Conseiller Municipal	Présent
<b>GOUMON Isabelle</b>	2ème Ajointe	Présente
<b>GUIGNARD Jean-Pierre</b>	1er Ajoint	Présent
<b>FRANCINEAU Delphine</b>	Conseillère Municipale	Présente
<b>HAUSTETE Thibaut</b>	Conseiller Municipal délégué	Présent
<b>LEDEUIL Gilbert</b>	Conseiller Municipal	Présent - Arrivé au point 2023-48
<b>PERROTIN Bernard</b>	Conseiller Municipal délégué	Présent
<b>TRUSSON Anne-Lise</b>	Conseillère Municipale	Présente
<b>VERGNOLLE Sylvain</b>	3ème Ajoint	Présent
<b>VERNEAU Jean-Pierre</b>	Maire	Présent

**Etaient excusés, absents, Pouvoirs :**

Nom prénom	
<b>CARACCI Joelle</b>	Excusée
<b>DEGOUSSE Huguette</b>	Excusée



## 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Anne-Lise TRUSSON conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

## 2- DCM N°2023-47 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 AVRIL 2023 (annexe 1)

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 17 avril 2023 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

## 3- DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-28 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés n° A2021-24 et 2022-03 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Vu les arrêtés n°A2020-24 et A2020-25 portant délégations de fonctions et de signatures aux conseillers municipaux délégués,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire et des adjoints en vertu de leurs délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>					
2023-050	13/04/2023	JPG	Clôture Ganivelle pour lavoir Saint Genest	AGRILOIRE	3 104,40 €
2023-052	19/04/2023	BP	Ravalement façades intérieurs de la grange Massotelle	Stéphane BIGOT	6 772,20 €
2023-053	19/04/2023	BP	Remplacement climatiseur à la boule de fort	QUATTRO CLIM	4 927,26 €
2023-054	20/04/2023	JPG	Couvercle et filtre à air Honda	L'ATELIER DE LA GRANGE	31,31 €
2023-055	20/04/2023	JPG	100 Piquets pour cloture Lavoir St Genest	SARL COGNARD	420,00 €
2023-056	20/04/2023	JPG	1 Motopompe	EQUIP JARDIN	420,98 €
2023-057	20/04/2023	JPG	1 paire rampe acier	EQUIP JARDIN	117,80 €
2023-058	20/04/2023	JPG	2 Tables pique-nique et 1 range vélo	AZ Equipement	2 172,60 €
2023-059	20/04/2023	JPV	Adhésion 2023	ARF CENTRE LOIRE	78,00 €
2023-060	21/04/2023	SG	Remplacement des 2 joints porte armoire bi température ODIC	CERICOOK	542,40 €
2023-061	21/04/2023	JPV	Poteau incendie "La Ménardière"	STGS	3 342,00 €
2023-062	05/05/2023	JPV	Tablette pour gestion restauration scolaire	BERGER LEVRAULT	282,48 €
2023-063	05/05/2023	JPV	Installation , paramétrage et formation BL Enfance	BERGER LEVRAULT	2 712,60 €
2023-064	05/05/2023	JPV	Contrat BL enfance	BERGER LEVRAULT	103,62€ par mois
2023-065	09/05/2023	JPV	Fournitures d'entretien	FICHOT	286,16 €

2023-066	09/05/2023	JPV	Laive vaisselle pour salle des associations	CERICOOK	1 935,60 €
2023-068	10/05/2023	IG	Blind test Fête de l'école	FABRI A FETE	631,62 €
2023-069	11/05/2023	JPG	Jardinière 110*600*600	AZ Equipement	928,20 €
2023-070	11/05/2023	SG	3 clés	SETIN	72,13 €
2023-071	11/05/2023	JPG	Evacuation et traitement des boues	STGS	3 108,50 €

<b>CIMETIERE</b>					
N°	Date de signature	Signataire	Type de concession		Montant
2023-51	17/04/2023	JPV	Attribution case de columbarium		350 € - P

  

<b>URBANISME</b>					
N°	Date de signature	Signataire	N°	Date de signature	
2023-67	11/05/2023	JPV	Renonciation Droit de Prémption parcelle I 392 - 393 Me Nicolas POIRIER		

## 4- DELIBERATIONS

### ECOLE JEUNESSE

#### 4-1) DCM2023-48 – REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE (Annexe 2)

##### Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le Maire rappelle que la restauration scolaire est un service municipal facultatif, organisé par et sous la responsabilité du Maire de la commune. La municipalité est donc responsable des enfants durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement durant le repas mais également pendant le temps qui le précède et qui le suit.

La rédaction d'un règlement intérieur s'avère indispensable tant pour la sécurité des enfants que pour préserver les intérêts de la commune.

Le règlement intérieur est une résolution par laquelle le conseil municipal fixe dans le respect des droits de chacun, les règles d'organisation des services municipaux étant précisé qu'il est systématiquement spécifié aux usagers que leur inscription à un service vaut acceptation du règlement intérieur correspondant au service qu'ils utilisent.

Il est précisé que ce règlement s'appliquera à compter du 4 septembre 2023.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce projet de règlement intérieur du service de restauration scolaire pour l'école Yvan POMMAUX qui a été joint à la présente convocation.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **ADOpte** Le règlement intérieur du service de restauration scolaire pour les élèves de l'école Yvan POMMAUX annexé à la présente délibération
- **ACCEPTe** que ce règlement s'applique à compter du 4 septembre 2023

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0



Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

#### **4-2) DCM2023-49 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

Vu le code des collectivités territoriales

Vu le décret 2006-753 du 29 Juin 2006 abrogeant le décret 2000-67 du 19 Juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Vu l'article R.531-52 du code de l'éducation à savoir les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge.

Vu les tarifs appliqués par l'association cantine scolaire soit 3,80€ pour le repas enfant et 5€ pour le repas adulte

Il est proposé de maintenir les tarifs actuels appliqués par l'association cantine scolaire

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

Catégorie	Proposition au 04/09/2023
Repas enfants	3,80 €
Repas adultes	5 €

- **VALIDE** ces tarifs à compter du 4 septembre 2023

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

## **FINANCE**

#### **4-3)DCM2023-50 – BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 1 – DEPENSES INVESTISSEMENT**

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à des réajustements sur le budget principal 60600 afin

- De régulariser les dépenses d'investissement et notamment l'achat d'un logiciel de facturation pour la restauration scolaire, la mise en place de la climatisation dans le bâtiment de la boule de fort et l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle des associations

**Vu** le budget primitif 2023 du budget principal 60600

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **AURORISE** Monsieur Le Maire à procéder sur le budget principal 60600 à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépense et recettes, constituant la décision modificative N°1 suivante :

## Budget Principal 60600 - Virement de crédit 1 - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Libellé/motifs	Dépense en €	Recettes en €
2117			Bois et forêts	- 7 000,00 €	
20	2051		Concessions et droits similaires	2 750,00 €	
21	21831		Matériel informatique scolaire	300,00 €	
21	21351		Installation générales, agencements, aménagements des constructions - batiments publics	2 000,00 €	
21	2188		Autres immobilisations corporelles	1 950,00 €	
			<b>Total</b>	- €	- €

### Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

## 5- QUESTIONS DIVERSES

- **Commission communication – Monsieur VERGNOLLE** : mise en place lave-vaisselle pour la salle des associations pour les manifestations
- **Commission Réseau – Thibaut HAUSTETE** : création forage durée le la procédure plus longue car dossier d'enquête publique nécessaire  
Interconnexion : mise en œuvre début d'année prochaine  
Traitement des boues :choix du mode de traitement à définir en commision réseau
- **Commision bâtiment – Monsieur PERROTIN** – devis en cours pour la réhabilitation des bâtiments
- **Commision Voirie – Monsieur GUIGNARD** : reçu devis aménagement parking face à la boule de fort – annalyse en cours
- **Commision Associations culturelle** – Isabelle GOUMON : la communauté de communes à accordé à l'école de musique sonzay une subvention de 25 000€ - Montant supérieur aux années précédentes.
- **Commision environnement – Sylvain VERGNOLLE** : Suite Réunion communautaire concernant les chemins pédestres : le panneau de départ sera remplacé au niveau de l'église.  
Un travail sur les liaisons entre les communes va être réalisé prochainement – il s'agit des liaisons avec Pernay, Neuillé-Pont-Pierre et Semblançay. Un propriétaire pose problème pour la liaison avec la commune de Semblançay  
Une inauguration des chemins pédestres sera organisée par la communauté de communes, possibilité d'organiser une randonnée avec l'association GPS ce jour là.  
Lebalisage sera entretenu tous les 2 ans par la communauté de communes. Si des panneaux à terre sont constatés (lié à un passge de tracteur par exemple) il faudra le signaler à la communauté de communes pour modifier l'implantation.
- Election Sénatoriale : un arrêté relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués et suppléants est distribué à l'assemblée. Il est précisé qu'il s'agit d'un scrutin de liste et que chaque liste formant le conseil peut proposer une liste de délégué. Pour rappel l'élection se déroulera le vendredi 9 juin à 19h00 à la salle des associations

### Monsieur Le Maire demande au public si il a des questions :

Une délégation de parents d'élèves souhaitent obtenir des précisions concernant la reprise du service de restauration scolaire par la municipalité.

Monsieur Le Maire précise que le Service de restauration scolaire est un service public administratif facultatif. Celui-ci peut être géré en régie, par prestation de service ou délégation de service public. Quel que soit le mode de fonctionnement retenu le conseil municipal doit délibéré sur le règlementt intérieur et la fixation des tarifs du service.



Le cahier des charges relatif à la Préparation et fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire précise les obligations du titulaire du marché à savoir :

- Reprise de la personne salariée de l'association cantine scolaire actuellement en charge de l'élaboration des repas
- *Fabriquer sur site le matin même les repas* préparés à base de produits frais sur le principe d'une cuisine traditionnelle
- Elaborer, confectionner les repas en conformité avec les prescriptions qualitatives et nutritionnelles
- Fournir les matières premières, denrées alimentaires devant servir à la fabrication ou l'accompagnement des repas
- Obligation d'approvisionnement en produits de qualité et durables au titre de condition d'exécution du marché – (application loi Egalim et loi climat et résilience)
- Participer aux commissions de restauration scolaires municipales entre 2 représentants de la commune (élus et référents administratifs) 2 instituteurs, 2 représentants de parents d'élèves et 1 représentant du prestataire une fois par trimestre.

## 6- PROCHAINES REUNIONS

- Toutes commissions
  - Lundi 5 juin 2023 à 20 h00
- Conseil municipal
  - Vendredi 9 juin 2023 à 19h00
  - Lundi 12 juin 2023 à 20h00 – réunion AXA

La séance est levée à 21h11

Les membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du 15 MAI 2023 approuvent le procès-verbal et l'exactitude des délibérations qui y figurent

Jean-Pierre VERNEAU	Maire	
Jean-Pierre GUIGNARD	1 <sup>er</sup> adjoint	
Isabelle GOUMON	2 <sup>ème</sup> adjointe	
Sylvain VERGNOLLE	3 <sup>ème</sup> adjoint	
Frédéric ARRAULT	Conseiller Municipal	
Agnès BOILEAU	Conseillère Municipale	
Rozenn CARIS	Conseillère Municipale	
Joëlle CARACCI	Conseillère Municipale	Excusée
Huguette DEGOUSSE	Conseillère Municipale	Excusée
Delphine FRANCINEAU	Conseillère Municipale	
Alexandre GAYEN	Conseiller Municipal	
Thibaut HAUSTETE	Conseiller Municipal	
Gilbert LEDEUIL	Conseiller Municipal	
Bernard PERROTIN	Conseiller Municipal	
Anne-Lise TRUSSON	Conseillère Municipale	Secrétaire de séance